

## Reglement de la course a pied - Run4Them 2025

### Organisation :

L'evenement Run4Them est une course caritative organisee au profit du Telethon, qui se deroulera sur des parcours de 5 km, 10 km et 20 km dans le bois de Vincennes (75012) le 6 Decembre 2025. Elle est organisee par l'association Run4Them au profit du Telethon. Pour contacter l'organisation, envoyer un message electronique a . L'ensemble des sommes recoltees seront reversees au Telethon.

### Conditions generales :

Chaque concurrent s'engage a se soumettre aux regles specifiques de l'epreuve par le seul fait de son inscription, et degage la responsabilite des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou apres l'epreuve decoulant du non-respect de ce reglement.

Chaque concurrent devra accepter et valider le present reglement lors de son inscription.

Tout engagement est ferme et definitif, il implique l'acceptation complete du reglement.

Les organisateurs seuls se reservent le droit de modifier le reglement ou de faire connaitre avant le depart toute adjonction ou modification.

Les concurrents s'engagent a parcourir la distance et respecter l'itineraire prevu dans le meilleur esprit sportif.

Aucun accompagnateur a pied ou en VTT ne sera tolere sur tout ou partie de la course.

Pour des raisons de securite et de responsabilite, les coureurs accompagnes de chien ne sont pas autorises a participer a l'epreuve. Tout coureur prenant le depart avec un chien, sera immediatement arrete.

Les organisateurs se degagent de toute responsabilite en cas d'accident, de defaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de materiel.

### Categories concernees :

Ouvert aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, âgés de 14 ans et plus pour le parcours de 5km.

Ouvert aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, âgés de 16 ans et plus pour le parcours de 10km.

Ouvert aux licenciés et non-licenciés, hommes et femmes, âgés de 18 ans et plus pour le parcours de 20km.

Les courses sont accessibles aux personnes en situation de handicap et notamment aux personnes en fauteuil roulant.

### Handisport

L'épreuve est ouverte aux coureurs en situation de handicap. Les athlètes déficients visuels doivent être accompagnés d'un guide unique et ce guide doit être clairement identifiable à l'aide d'une chasuble de couleur vive et repérable. Le port du casque et des gants est obligatoire pour les athlètes en fauteuil roulant. Il est à noter que le parcours empruntant les allées du bois de Vincennes, il peut s'avérer difficile pour les personnes en fauteuil roulant. Il n'y a pas d'épreuve spécifique Handisport, un classement Handisport est toutefois effectué.

### Conditions de participation :

Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée au moment de la course ou ayant valide un Parcours Prévention Santé et qui ont fourni un numéro PPS de moins de 3 mois à la date de la course. Aucun dossard ne sera délivré si l'un de ces documents est manquant. Les participants étrangers sont tenus de fournir leur PPS (même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF).

La licence sportive doit être en cours de validité le jour de la course. Sont autorisées les licences suivantes :

Licence Athlète Compétition, Athlète Entreprise Athlète Running délivrée par la FFA ou d'un Pass J'aime courir délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de manifestation.

Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Encadrement et Découverte ou par la FFCO, la FFPM ou la FFF Tri ne sont pas acceptées.

Licence sportive, en cours de validite en date de la manifestation, delivree par une federation uniquement agreee, sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la non contre-indication a la pratique du sport en competition, de lathletisme en competition ou de la course a pied en competition.

Aucun transfert dinscription nest autorise pour quelque motif que ce soit. Toute personne retrocedant son dossard a une tierce personne, sera reconnue responsable en cas daccident survenu ou provoque par cette derniere durant lepreuve. Toute personne disposant dun dossard acquis en infraction avec le present reglement pourra etre disqualifiee. Lorganisation decline toute responsabilite en cas daccident survenu dans ces conditions.

Assistance medicale :

Une equipe medicale de coordination sera presente pendant toute la duree de lepreuve au PC central de la course. Le responsable medical est habilite a mettre hors course tout coureur inapte a continuer lepreuve. Lassistance medicale est habilitee a faire evacuer par tout moyen a leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Tout coureur faisant appel a un medecin ou un secouriste se soumet de fait a son autorite et s'engage a accepter ses decisions.

En cas de necessite, pour des raisons allant toujours dans l'interet de la personne secourue, il sera fait appel a des secours exterieurs (pompiers, SAMU). Les frais eventuels resultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportes par la personne secourue qui devra egalement assurer son retour du point ou elle aura ete evacuee. Elle pourra alors presenter un dossier aupres de son assurance individuelle accident personnelle dans les delais.

Points de ravitaillement :

Pour le 5 km : Un ravitaillement sera disponible a larrivee.

Pour le 10 km : Un ravitaillement sera situe autour du 5eme km ainsi qua larrivee.

Pour le 20 km : Etant donne que le parcours consiste en deux boucles de 10 km, des ravitaillements seront disponibles autour du 5eme, du 10eme, du 15eme km et a larrivee.

A chaque ravitaillement seront disponibles des liquides (eau, soda) et des solides (chocolat, sucre,

fruits secs et frais, ..)

Tous ensemble respectons la nature, prévoyez de mener un gobelet pour éviter les déchets.

Changement de preuve :

Le changement de preuve, si le nombre de participants l'autorise, ne sera accepté que pour toute demande faite impérativement avant le 1er Décembre 2025. Les conditions sont les suivantes :

D'une distance plus longue vers une distance plus courte : aucun remboursement.

D'une distance plus courte vers une distance plus longue : paiement de la différence suivant le tarif en cours.

La demande de changement de course devra être faite par email à [Run4Them.Telethon@gmail.com](mailto:Run4Them.Telethon@gmail.com) uniquement par le coureur. Toute demande, faite par une autre personne que le coureur, ne sera pas prise en compte.

Sécurité :

Les concurrents doivent respecter scrupuleusement le parcours balisé et fleché, et ne pas couper.

Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification.

Tout concurrent doit venir obligatoirement en aide à toute personne en danger, blessée ou en difficulté et prévenir les secours.

Tous les participants doivent respecter les règles de sécurité en vigueur. L'assistance médicale est présente tout au long du parcours pour toute urgence. En cas de besoin, les participants devront se rendre aux points de ravitaillement ou au poste médical le plus proche.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres de nature à mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler une partie de l'épreuve (même en cours). Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

Responsabilité et assurance :

Les participants déclarent être en bonne santé et aptes à participer à l'épreuve choisie. Toute personne ne respectant pas le règlement ou les consignes de sécurité pourra être disqualifiée.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir l'événement. Cette

assurance s'applique aussi bien à l'organisation qu'aux participants et à l'ensemble des bénévoles. Dans leur intérêt, les participants sont invités à souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

En cas d'annulation imposée à l'organisation suite à une interdiction administrative plus de 15 jours avant la date de l'épreuve, les droits d'inscription seront partiellement remboursés sur demande transmise à [Run4Them.Telethon@gmail.com](mailto:Run4Them.Telethon@gmail.com) dans les 15 jours suivant l'annulation. Le montant de ce remboursement sera fixé pour permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais engagés à la date d'annulation, et non récupérables. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date de l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Organisation et accès à la zone de départ et d'arrivée :

Sur place il n'y aura pas de vestiaires, de toilettes ni de douches. Aucun dépôt de sac ne sera possible auprès de l'organisation. Pour venir, favorisez :

Les transports en commun. Le départ se situe à proximité des arrêts Château de Vincennes sur la ligne 1 et de l'arrêt Vincennes sur le RER A. Un balisage sera mis en place à partir des 2 gares pour rejoindre la zone de départ.

Le covoiturage, possibilité de se garer à proximité de la zone de départ.

Depart et arrivée des courses

Les départs et les arrivées des courses se situent sur la commune de Paris au niveau de l'esplanade St Louis face au château de Vincennes. Tous les départs sont donnés à quelques dizaines de mètres de l'esplanade au début de la route Dauphine. Les participants sont tenus de se présenter au départ de leur course au moins 15 minutes avant l'heure de départ fixée. Il n'y aura pas de sas de coureurs. Aucun remboursement d'inscription ne sera réalisé dans le cas où un coureur se présente en retard à son épreuve et quel qu'en soit le motif.

20 km : Départ à 9h00 (temps limite à 3 heures pour compléter le parcours).

10 km : Départ à 10h30 (temps limite à 2 heures pour compléter le parcours).

5 km : Départ à 12h30 (temps limite à 1 heure 30 pour compléter le parcours).

## Classement et chronométrage

Pour chaque épreuve, pour lesquelles un dossard sera remis à chaque participant, il sera établi un classement. Pour le classement, les participants seront référencés suivant la classification FFA en vigueur. Tous les coureurs disqualifiés ne seront pas classés.

Le chronométrage sera assuré par un prestataire externe. Tous les résultats seront disponibles dans les 48 heures sur le site de la course.

## Ethique et valeurs

Notre épreuve repose sur une éthique et des valeurs essentielles que partagent les coureurs, les partenaires, les bénévoles et les organisateurs.

L'éco responsabilité. Ne jamais rien jeter au sol mais utiliser les poubelles mises à disposition, respecter la flore et la faune, suivre strictement le parcours balisé sans jamais couper les sentiers. L'organisation utilisera, dans la mesure du possible, du matériel réutilisable ou recyclable et procédera à un tri sélectif. Le balisage du parcours sera effectué à pied. Le débalisage et le nettoyage du parcours débuteront le jour-même, dès le passage du dernier coureur. La communication sur papier est réduite au minimum, privilégiant le support électronique.

La solidarité, la convivialité, le respect des coureurs, des bénévoles, des partenaires et du public, sont des éléments primordiaux de cette épreuve.

## Disqualification

Tout coureur ne respectant pas les éléments suivants sera disqualifié :

Dépassement des barrières horaires indiquées dans ce règlement.

Non respect du parcours de la course.

Constat par les organisateurs du non-respect du parcours, du site (jet de gel, emballages, etc...) et des consignes de course, ainsi que celles des signaleurs.

Tout concurrent disqualifié ne sera pas classé. Les décisions des organisateurs seront sans appel.

## Loi informatique et liberté et droit à l'image

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de

rectification sur les données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous le dire en nous indiquant votre nom, et adresse.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser des photos des concurrents prises au cours de l'épreuve dans ses publications ou sur son site internet.